

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY  
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 PRESCRIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Membres en exercice : 29**  
**Votants : 25**  
**Présents : 19**  
**Excusés avec procuration : 5**  
**Excusé sans procuration : 0**  
**Absents : 4**

**Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le 21 novembre 2023 et réuni le lundi 27 novembre 2023 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire, a délibéré** comme suit :

- ❖ **DEL-2023-01 : Budget principal – décision modificative n°2 – BP 2023.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ **DEL-2023-5-02 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2024.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ **DEL-2023-5-03 : Budget régie bois – décision modificative n°1 – BP 2023.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ **DEL-2023-5-04 : Fixation des modalités d'amortissement à compter du 1er janvier 2024.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ **DEL-2023-5-05 : Rapport du mandataire représentant la commune de Thoiry dans la SPL d'efficacité énergétique (SPL OSER).**  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ **DEL-2023-5-06 : Modification des statuts de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) ; autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ **DEL-2023-5-07 : Modification du pacte d'actionnaires de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER).**  
*Approuvée à l'unanimité.*

- ❖ **DEL-2023-5-08 : Réduction de capital de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) ; autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire ; rachat des actions par la société en vue de leur annulation.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-09 : Augmentation de capital de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) ; autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-10 : Autorisation d'une vente mobilière aux enchères.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-11 : Convention de participation financière de la ville au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'institution Jeanne d'Arc pour les élèves résidant à Thoiry et d'une subvention de fonctionnement 2023.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-12 : Modification du tableau des emplois de la Ville.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-13 : Recours aux emplois saisonniers pour les périodes de vacances scolaires sur l'année 2024.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-14 : Cession d'un délaissé de voirie à M. D.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-15 : Echange de la parcelle AY 16 propriété des Consorts B. contre un ensemble de parcelles communales.**  
*Approuvée à l'unanimité.*
  
- ❖ **DEL-2023-5-16 : Acquisition de la parcelle BS 404, propriété de la SCI MARINE.**  
*Approuvée à l'unanimité.*

- ❖ DEL-2023-5-17 : Cessions à DYNACITE : PUV de la parcelle BN n°219 et BN n°222 et cession sans conditions de la parcelle BN 221, situées aux 17 et 46 Rue du Stade à THOIRY.  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ DEL-2023-5-18 : Adhésion de la commune de Thoiry à la carte « Ferney Passion » pour le Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire pour l'année 2023/2024.  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ DEL-2023-5-19 : Participation au financement du projet ALFA3A concernant la mise en œuvre d'une action à destination des 11-17 ans – Modification du montant de la contribution annuelle.  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ DEL-2023-5-20 : Tarifs de mise à disposition des salles communales.  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ DEL-2023-5-21 : Convention de mise à disposition de la salle La Ruche entre la Commune de THOIRY et l'Association Liberty Catalan Country Danse.  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ DEL-2023-5-22 : Signature de la convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux avec SEMCODA.  
*Approuvée à l'unanimité.*
- ❖ DEL-2023-5-23 : Approbation des dérogations à la règle du repos dominical pour l'année 2024.  
*Approuvée à l'unanimité.*

\*\*\* Séance levée à 19h35 \*\*\*



Fait à THOIRY le 29 novembre 2023.

Le Maire,  
**Muriel BÉNIER**

*Affichée ce même jour au format papier en Mairie et publiée en format informatique sur le site internet de la commune*